



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-32259>

Département(s) de publication : **95**

Annonce n° **26-32259**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-25845

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Spl Cergy Pontoise Aménagement

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 48090254300028

Ville : Cergy

Code postal : 95015

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 95

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Souscription d'un programme d'assurance construction pour la réalisation d'un équipement sportif au sein de la ZAC Bossut à Pontoise (95)

Code CPV principal - Descripteur principal : 66510000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le marché est conclu pour une durée : - TRC : durée des travaux plus 12 mois après réception ; - DO & & CNR : de 10 ans à compter de la date de réception de l'ouvrage. La présente consultation concerne la souscription d'un programme d'assurance construction pour la réalisation d'un équipement sportif au sein de la ZAC Bossut à Pontoise (95) : - Tous Risques Chantier (TRC) - Dommages-ouvrage (DO) & & CNR. Cette consultation porte sur l'assurance d'un chantier dont le montant global est évalué à 5 936 552,17 euro(s) HT, soit 7 123 862,60 euro(s) TTC. Le souscripteur est la SPL CERGY-PONTOISE AMENAGEMENT, agissant en qualité de représentant du Maître d'ouvrage, la Ville de Pontoise, tant pour son propre compte, que pour le compte de qui il appartiendra. Les prestations sont réglées par un prix global forfaitaire selon les stipulations de l'acte d'engagement

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 13/04/2026 à 15h00, lire 24/04 /2026 à 15h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/03/2026